

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE FOUGERES

Par arrêté municipal du 8 octobre 2019, le Maire de Fougères a prescrit la mise à enquête publique de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fougères. **Cette modification a pour objet :**

- **De scinder la zone UO en deux zones – UOa et UOb, qui se distinguent par des hauteurs différentes autorisées ;**
- **D'autoriser en zone UOb des hauteurs de 12 mètres à l'égout et de 18 mètres au faîtage ;**
- **De ne plus indiquer en zone UO de surface minimale pour les opérations d'urbanisme.**

L'enquête publique se déroulera du lundi 4 novembre 2019 à 9h00 au vendredi 6 décembre 2019 à 18h, soit une durée de 33 jours.

Le dossier d'enquête publique comprendra la notice de présentation de la modification, les pièces du PLU modifiées, l'avis de l'autorité environnementale, les avis des personnes publiques associées ainsi que la mention des textes qui régissent l'enquête publique. Il sera consultable durant toute la durée de l'enquête :

- sur le site Internet de la ville ([www.fougeres.fr](http://www.fougeres.fr)) ;
- sur support papier à la Direction de la Citoyenneté et de la Prévention (2 rue Pommereul, 35300 FOUGERES), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, sauf le mardi matin ;
- et sur un poste informatique aux Ateliers (9 rue des Frères Dévéria, 35300 FOUGERES), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00.

Un registre d'enquête publique sera ouvert pendant toute la durée de l'enquête afin de permettre au public de déposer des observations et propositions. Ce registre est mis à la disposition du public en mairie, à la Direction de la Citoyenneté et de la Prévention (2 rue Pommereul, 35300 FOUGERES), du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Monsieur Michel Lorant, expert-comptable retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Rennes. Il se tiendra à la disposition du public :

- le lundi 4 novembre de 9h à 12h,
- le mercredi 20 novembre de 9h à 12h,
- le vendredi 6 décembre de 14h à 18h,

aux Ateliers (9 rue des Frères Dévéria, 35300 FOUGERES).

Le public peut faire parvenir ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête par courrier postal (Mairie de Fougères, 2 rue Port Saint Léonard 35300 FOUGERES) ou électronique ([dau@fougeres.fr](mailto:dau@fougeres.fr)), à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de 30 jours. Ce rapport et les conclusions seront rendus publics sur le site Internet de la ville ([www.fougeres.fr](http://www.fougeres.fr)) et seront consultables en version papier en mairie (2 rue Porte Saint Léonard, 35300 FOUGERES) durant un an.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, le cas échéant amendé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations formulées par le public et des conclusions du commissaire-enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.